

Les Actes préliminaires sont: 1<sup>o</sup> la publication de mariage, faite par nous sans opposition, le Dimanche de huit et vingt cinq Septembre mil huit cent quatre vingt un, demeurés affichés pendant le délai voulu par la loi

- 2<sup>o</sup> Vu l'extraît de l'act. de naissance du futur époux
- 3<sup>o</sup> Vu l'extraît de l'act. de décès du père du futur époux
- 4<sup>o</sup> Vu l'act. de naissance de la future épouse
- 5<sup>o</sup> Vu l'act. de décès de la mère de la future épouse
- 6<sup>o</sup> Vu Extrait Certificat de non opposition délivré le vingt cinq Septembre mil huit cent quatre vingt un, par M. le Maire de la Commune de La Gard, et l'Etat Civil de la Section de Saurchemm, Commun. d'Alger, constatant que les publications de dit mariage ont été faites à la date de Saurchemm Commun. d'Alger (Var) le Dimanche de huit et vingt cinq Septembre mil huit cent quatre vingt un, et le tout en présence de deux lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public ainsi que du Chapitre VI de titre V, sur premier du Code Civil sur le Mariage, concernant le droit et devoir respectif de l'époux

Et de mon fait, sur notre interpellation, conformément à l'article 17 du Code Civil modifié par la loi du 11 juillet 1819, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contract de mariage. Les Constructeurs ont déclaré: M. de Marigny, P. de Honorin, R. de Marquis, S. de Saurchemm et P. de Saurchemm

Le tout en présence de Simon, Charles, domiciliés à (Var) âg. de soixante huit ans, professeur de jug. de paix, et parent ni allié du futur

De Boudillon, Gabriel, domicilié à La Gard (Var) âg. vingt un ans, professeur de Cultivateur, non parent ni allié du futur

De Jardin, Joseph, domicilié à La Gard (Section de (Var) âg. de quarant ans, professeur de Cultiv. civil. et de la future

Et de Arbin, Pascal, domicilié à N. yon, Var âg. de vingt huit professeur de Cultivateur, non parent ni allié du futur

Nous, Président du tribunal civil de Boulogne, var, avons été et par suite la présente qu'elle, pour servir de suppléance au registre des actes de mariage de la commune de La Gard, pour l'année courante. Boulogne, le 19 octobre 1881.



4444

P. le Président,  
P. M.

Après quoi, Moi Jean, Joseph, Roynaud, Adjoint délégué par M. le Maire de La Gard, faisant fonction d'Officier de l'Etat Civil, ai prononcé au nom de la loi, qui les dits parties sont unies en mariage. Il a été donné lecture de cet acte, et il a été fait publication dans la principale salle de la maison commun. et qui a été signé avec moi, par le futur, la future, la future ténors et le père et la future, la mère du futur ayant déclaré en le savoir de ce fait par nous acquis

Henry Honorin Saurchemm (Ch. Simon)  
Boudillon Gabriel yardin  
Arbin Pascal  
Roynaud Saurchemm

Maire de La Gard. Arrondissement de Boulogne  
Du Douze Novembre, mil huit cent quatre vingt un,  
à dix heures du matin

Acte de Mariage de Charles, Joseph, Mourdet, âgé de vingt deux ans, né à La Gard (Var) le huit mai mil huit cent cinquante huit professeur de Cultivateur, domicilié à La Gard (Var) fils majeur de Joseph, André, Mourdet, né à La Crau (Var) professeur de Cultivateur, domicilié à La Gard (Var) et de sa femme Marie, Genevieve, Chaire, née à La Crau (Var) son épouse, en son vivant Cultivateur domicilié à La Gard (Var). Le père ici présent et consentant d'une part

N: 23  
Mourdet  
et  
Richelme

Et de Chivré, Baptiste, Richelme, âgé de